

**COMISSAO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

ECW/HSG/XLI/4

**Quarante-unième Session ordinaire de la Conférence  
des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO**

Yamoussoukro, 28 - 29 Juin, 2012

---

**Rapport de la Onzième Session Extraordinaire du  
Conseil des Ministres de la CEDEAO**

---

## I. INTRODUCTION

1. La Onzième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue le 18 mai 2012 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, avec à son ordre du jour l'examen des mémorandums sur l'attribution de postes statutaires aux Etats membres ainsi que les recrutements et les réformes institutionnelles. Elle a enregistré la participation des Ministres en charge des Affaires de la CEDEAO et des Ministres des Finances et a été présidée par S.E. Daniel Kablan Duncan, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire et Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

2. Etaient représentés, les Etats membres ci-après :

- La République du Bénin ;
- Le Burkina Faso;
- La République du Cap Vert ;
- La République de Côte d'Ivoire;
- La République de Gambie;
- La République du Ghana;
- La République de Guinée;
- La République du Libéria
- La République du Niger;
- La République Fédérale du Nigeria;
- La République du Sénégal;
- La République de Sierra Leone;
- La République Togolaise.

3. Etaient également représentés, les institutions, les agences spécialisées et les organes suivants de la CEDEAO:

- Le Parlement de la CEDEAO;
- La Cour de Justice de la Communauté;
- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC),
- L'Organisation Ouest africaine de la Santé (OOAS),
- Le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA);

- \* Le Centre de développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO;
- \* Le Centre Régional de la CEDEAO pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CRCEREE);

4. Une liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de S.E. Daniel Kablan Duncan, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et Président du Conseil, suivi de celui de S.E. Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO.

6. Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil, S.E. Daniel Kablan Duncan, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et les a remerciées d'avoir rehaussé de leur présence cette session.

7. Il a rappelé que c'est pour répondre aux exigences de la brûlante actualité de notre sous-région, qu'à la demande du Président en Exercice de la CEDEAO et en accord avec la Commission de la CEDEAO qu'ils sont invités à statuer conjointement sur le dossier spécifique de la Onzième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres et sur ceux de la Session Extraordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO. Il a également rappelé qu'au terme de la Quarantième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 16 et 17 février 2012 à Abuja, la Conférence avait procédé au renouvellement du personnel de haut niveau de la Commission, en nommant un nouveau Président de la Commission, un Vice-Président et six nouveaux Commissaires pour un mandat de quatre ans.

8. Par ailleurs, il a rappelé les crises survenues au Mali et en Guinée-Bissau ainsi que les efforts déployés par les dirigeants de la CEDEAO pour trouver une issue heureuse à ces crises (l'intégralité du discours figure en annexe)

9. Pour sa part, le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Kadré Désiré Ouédraogo a, dans son allocution d'ouverture, exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour l'hospitalité chaleureuse accordée aux participants ainsi que les excellents moyens mis à disposition.



10. Il a rappelé que la présente Session extraordinaire du Conseil avait été convoquée sur instruction de la Conférence, lors de sa Quarantième session tenue les 16 et 17 février 2012 à Abuja, à l'effet de formuler des recommandations sur la répartition entre les Etats membres des postes statutaires des institutions de la Communauté restant à pourvoir et ceux dont la vacance est attendue dans un proche avenir.

11. Il a rendu un vibrant hommage à S.E. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour son leadership dynamique et éclairé ainsi que son soutien sans faille aux institutions de la Communauté. (Intégralité du discours en annexe)

### III. ELECTION DU BUREAU

12. Le Bureau suivant a été élu:

- Président - République de Côte d'Ivoire
- Rapporteurs - République du Ghana
- République Togolaise

### IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

13. L'Ordre du Jour adopté se présente comme suit:

- a) Cérémonie d'Ouverture
  - Allocution d'ouverture du Ministre hôte, Président du Conseil
  - Discours du Président de la Commission de la CEDEAO
- b) Adoption du Projet d'Ordre du Jour et du Programme de Travail
- c) Election du Bureau
- d) Points pour Décision
  - (i) Présentation et Examen d'un Mémoire sur les recrutements et les réformes institutionnelles



- (ii) Présentation des Recommandations du 11<sup>ème</sup> CAF sur les Frais de Commissariat aux Comptes
  - (iii) Présentation et Examen d'un Mémoire sur l'attribution des postes statutaires aux Etats membres
- e) Adoption du Rapport
  - f) Motion de remerciement
  - g) Cérémonie de clôture

## RESULTATS DES TRAVAUX

### Point 4: Points pour Décision

14. Le Président de la Commission de la CEDEAO a présenté les points inscrits à l'Ordre du Jour.

- Le mémoire relatif aux recrutements et aux réformes institutionnelles.
- Les Recommandations du 11<sup>ème</sup> CAF sur les Frais de Commissariat aux Comptes
- Le mémoire portant sur l'attribution des postes statutaires aux Etats membres

#### (i) Présentation et examen du Mémoire sur le recrutement et les réformes institutionnelles

15. La Commission de la CEDEAO a présenté à la 11<sup>e</sup> réunion extraordinaire du Conseil des Ministres un mémoire sur le recrutement et les réformes institutionnelles. Dans sa présentation, elle a fait la requête suivante :

- i. La levée de la restriction selon laquelle les consultants devront être recrutés uniquement en dehors de l'Afrique, compte tenu des exigences d'objectivité, de professionnalisme et de qualité de travail;



- ii. La réalisation de cette activité en deux phases, avec des actions spécifiques à entreprendre durant chaque phase, sur un nombre de 10 mois indiqué à l'Annexe III;
- iii. La levée partielle du gel sur les recrutements pour permettre à la Commission de procéder au recrutement de 30% au maximum des agents devant occuper les postes non concernés par l'appui financier des partenaires, ainsi qu'indiqué à l'Annexe IV, en mettant l'accent sur les besoins essentiels et sur les capacités du personnel actuel.
- iv. Pour les 70% restants, la levée du gel après la soumission au Conseil et l'approbation par le Conseil du rapport d'évaluation.

16. Après un examen approfondi du mémorandum, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- (a) La directive donnée lors de la 66<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil, concernant le recrutement d'un Consultant pour entreprendre une évaluation institutionnelle des politiques et des procédures de gestion administrative et financière des institutions de la CEDEAO, devra être exécutée.
- (b) Cette mission est ouverte à tout consultant, qu'il soit en activité au sein des Etats membres de la CEDEAO ou à l'extérieur.
- (c) La Commission devra soumettre au Conseil le rapport du Consultant recruté pour cette mission, avant la fin de l'année.
- (d) S'agissant de la levée de la suspension sur les recrutements, en vue de satisfaire aux besoins les plus pressants, le Conseil a donné les instructions ci-après :
  - La Commission devra convoquer une réunion du Comité de l'Administration et des Finances avant la date de la session ordinaire du Conseil, prévue les 4 et 5 juin 2012.

- Un mémorandum détaillé devra être présenté à ladite réunion, exposant en détail les besoins les plus cruciaux en matière de recrutement, indiquant les mesures mises en œuvre pour exécuter les tâches liées aux postes concernés, l'incidence financière des recrutements envisagés et la source de financement prévue.
- Les propositions devront avant tout prendre en compte l'efficacité de la Commission.
- Les recommandations du Comité de l'Administration et des Finances orienteront les décisions du Conseil concernant la levée de la suspension sur les recrutements.

(ii) Présentation des Recommandations du 11<sup>ème</sup> CAF sur les Frais de Commissariat aux Comptes

17. La Commission a présenté les recommandations du 11<sup>ème</sup> CAF sur les frais de commissariat aux comptes. Toutefois, ce point n'a pas été débattu, vu qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour initial et qu'il est contraire aux dispositions de l'alinéa 7 de la Règle 7 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres qui stipule que «l'ordre du jour d'une session extraordinaire ne comprend que les point(s) proposés pour examen dans la demande de convocation de ladite session».

(iii) Examen du Mémorandum sur l'Attribution des Postes statutaires aux Etats membres

18. Le Président de la Commission a rappelé que, par une décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de son 40<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire, instruction avait été donnée au Président du Conseil de convoquer une réunion à l'effet d'examiner la question de l'attribution des postes statutaires devenus vacants ou devant l'être, en 2012 et 2013.

19. Il a également rappelé les principes directeurs adoptés à travers l'Acte additionnel AISP.14\02\12 qui, en son article 14 (3), confie au Président de la Commission la tâche de soumettre des propositions à la Conférence, en ce qui concerne l'attribution des postes statutaires.

20. Le Conseil a pris note du mémorandum présenté par le Président de la Commission et, n'étant pas parvenu à une solution consensuelle sur la répartition des postes statutaires, a résolu, après un échange de vues sur la question, de différer sa décision à la 68<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil, prévue les 4 et 5 juin 2012 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

Point 5: Adoption du Rapport

21. Le rapport a été adopté après amendement.

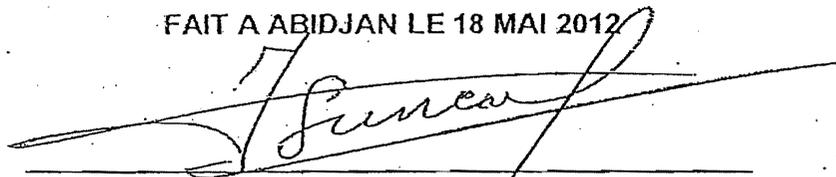
Point 6: Motion de Remerciements

22. La motion de remerciement est jointe au présent rapport.

Point 7: Cérémonie de clôture

23. Dans son mot de clôture, le Président du Conseil, S.E. Daniel Kablan DUNCAN, a remercié les délégués pour leur contribution constructive aux débats, et les institutions de la Communauté pour la présentation méticuleuse et concise des documents de travail. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la Onzième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres et souhaité aux différentes délégations un bon retour vers leurs destinations respectives

FAIT A ABIDJAN LE 18 MAI 2012



S.E. DANIEL KABLAN DUNCAN

PRESIDENT  
POUR LE CONSEIL